

Création de places de crèches : la FFEC dévoile ses résultats sur 5 ans

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 6 mars 2023 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches publie les résultats de ses statistiques annuelles et dresse un premier bilan de la COG 2018-2022

Chaque année, la FFEC demande à ses adhérents de remonter les chiffres clés des entreprises de crèches.

Au 1er janvier 2023, la Fédération Française des Entreprises de Crèches représente 900 entreprises employant **26 000 salariés** et gérant **2 700 établissements d'accueil du jeune enfant**, soit **62 000 places de crèches**.

15 000 places de crèches en 5 ans : le secteur privé atteint 50% des objectifs fixés par l'État pour l'ensemble des acteurs pour 2018-2022

	Nombre de places créées de crèches PSU	Nombre de places créées de micro-crèches PAJE	Total de créations brutes de places de crèches par an	Nombre de places fermées de crèches PSU	Nombre de places fermées de micro-crèches PAJE	Total de création nettes de places de crèches par an
Année 2022	1 690	2 660	4 350	464	25	3 861
Année 2021	2 048	1 218	3 266	295	60	2 911
Année 2020	1 628	898	2 526	218	10	2 298
Année 2019	2 560	1 112	3 672	297	50	3 325
Année 2018	2 255	949	3 204	non-demandé	non-demandé	3 204
Total COG 2018-2022	10 181	6 837	17 018	1 274	145	15 599

Nombre de places créées = nombre de places ayant bénéficié d'un agrément PMI dans l'année civile (création d'établissement ou augmentation du nombre de places d'un établissement existant)

Nombre de places fermées = nombre de places ayant fait l'objet d'une annulation d'agrément PMI dans l'année civile (fermeture définitive d'un établissement ou réduction de capacité du fait de difficultés économiques)

Source : Statistiques internes FFEC 2018-2022

Alors que la [Convention d'Objectifs et de Gestion](#) signée en 2018 entre la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et l'État prévoyait la création de 30 000 nouvelles places de crèches entre 2018 et 2022, **les adhérents de la Fédération Française des Entreprises de Crèches ont participé à cette réussite collective en ouvrant 15 599 nouvelles places de crèches en 5 ans.**

En 2022, la création de places de crèches est repartie à la hausse (+ 25%) par rapport à 2021 avec de fortes disparités selon les modèles économiques : + 54% pour les micro-crèches PAJE mais -21% pour les crèches PSU. En 2022, 917 places ont été créées grâce à la réforme Taquet qui a introduit des standards nationaux de surface¹. En 2022, la FFEC constate que les destructions de places de crèches PSU s'accroissent (+ 57%) et rappelle que le modèle des crèches PSU doit être réformé sans attendre :

- en soutenant les mairies et les employeurs qui réservent des places de crèches, le désengagement de certains dûs à leurs propres contraintes économiques étant la première cause de fermetures de places de crèches en France en 2022.
- a minima en posant une règle simple de revalorisation basée sur les coûts réels des crèches via un indice publié régulièrement par la CNAF afin que lorsque le SMIC augmente de 13,36% sur 5 ans, la subvention publique ne progresse pas seulement de 8,72% et que les tarifs des micro-crèches PAJE puissent être eux aussi indexés.

La FFEC souhaite que le **Service Universel Petite Enfance voulu par le Président de la République et actuellement concerté par le Ministre des Solidarités Jean-Christophe Combe et la Présidente du Comité de filière Petite Enfance Elisabeth Laithier permette de faire cesser les fermetures économiques de places de crèches et la création effective des 200 000 nouvelles solutions d'accueil annoncées d'ici 2030 afin de satisfaire les besoins des familles.**

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale - 06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creeches.com

¹ Communiqué de la FFEC du 7 septembre 2021 : <https://ff-entreprises-creeches.com/wp-content/uploads/2021/09/2021-09-07-cp-decret-asap.pdf>



A propos de la FFEC : chiffres au 1^{er} janvier 2023

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **900 entreprises** adhérentes représentant **2 700 établissements**, soit plus de **62 000 places de crèches** en France et employant **26 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

Depuis janvier 2022, la FFEC porte **11 propositions de la FFEC au service de la Petite Enfance** [téléchargeables ici](#)